



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La politique régionale de l'Union Européenne en Rhône-Alpes

par Marc CHALLÉAT - Secrétaire général pour les affaires régionales

Avant-propos

Si l'Union Européenne est maintenant bien connue des citoyens, son action est en revanche bien souvent trop mal connue ou paraît lointaine.

Seule la politique agricole commune, la célèbre PAC, plus de 40 % du budget communautaire, a acquis une certaine visibilité, en tout cas dans la profession agricole, qui au fond, sait bien ce que l'agriculture française lui doit. Il est vrai que la France est le pays premier bénéficiaire de la PAC, puisqu'elle mobilise près de 20 % de ce budget, 10 milliards d'euros par an.

Pourtant bien d'autres politiques de l'Union Européenne ont un impact sur la vie quotidienne du citoyen européen.

La politique de cohésion économique et sociale est de celles-là.

Elle représente 35 % environ du budget communautaire, mais elle reste encore trop souvent une affaire d'initiés même si des efforts sont faits pour la vulgariser et mieux la faire connaître.

La France bénéficie de 4 % de financements de la politique de cohésion. Certes les départements d'outre-mer en sont les premiers bénéficiaires, mais une région comme Rhône-Alpes bénéficie tout de même plus de 700 millions d'euros de FEDER et FSE sur la période 2007-2013. Si l'on ajoute à ce montant les 600 millions d'euros de FEADER attribués à Rhône-Alpes, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le second pilier de la PAC, ce sont près d'1,3 milliards d'euros qui sont mobilisables pour le financement des projets de développement au niveau territorial sur sept ans.

Des financements d'une telle importance, a fortiori dans le contexte budgétaire actuel, méritent évidemment qu'on y porte une attention particulière.

La présentation de la mise en oeuvre de cette politique de cohésion économique et sociale et de ses apports au niveau d'une région comme Rhône-Alpes est donc particulièrement intéressante.

Une approche essentiellement régionale gage de proximité des besoins...

Le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE) sont les deux outils financiers de la politique de cohésion économique et sociale. Cette dernière se met en oeuvre essentiellement à l'échelle régionale ⁽¹⁾.

Cette déclinaison est régionale

- pour le FEDER parce que les programmes élaborés par les partenaires sont régionaux, il s'agit des programmes opérationnels (PO).
Comme nous le verrons plus loin, quelques programmes plurirégionaux existent néanmoins.
- pour le FSE parce que le programme national est en pratique décliné à l'échelle régionale, chaque région fixant ses priorités en cohérence avec le cadre national.

Le FEADER n'est pas un fonds structurel. A ce titre, il ne relève pas de la politique de cohésion économique et sociale, mais de la PAC. Néanmoins, le second pilier traitant notamment du développement rural, il mérite d'être intégré dans notre analyse compte tenu de la nature des projets financés. Il faut d'ailleurs souligner qu'à l'échelle régionale, le comité de suivi co-présidé par le préfet de région et le président du conseil régional, est interfonds, et qu'à ce titre il traite du FEDER, du FSE et du FEADER second pilier. C'est pourquoi nous l'évoquerons dans cette présentation.

... avec une responsabilité particulière du préfet de région.

On entend par mise en oeuvre les fonctions suivantes clairement identifiées :

- la conduite générale des programmes (comités de suivi, comités de programmation, rapports annuels, de clôture), l'animation des réseaux : services de l'Etat aux niveaux régional et interdépartemental, premier cercle des partenaires tels que le conseil régional et les conseils généraux, autres partenaires (réseaux consulaires, CESER, fédérations patronales, syndicats...) et l'élaboration d'une communication conjointe sur les réalisations concrètes permises par les fonds européens.
- la gestion : conventionnements, mandatements, appels de fonds, relations avec les services instructeurs, organisation des circuits d'instructions des dossiers...
 - les contrôles
 - le suivi
 - l'évaluation

En France, à l'exception de l'Alsace, le préfet de région est l'autorité de gestion, à ce titre, il assume la responsabilité de ces fonctions.

Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) est, aux côtés du préfet de région, la cheville ouvrière de ces missions. Les moyens humains sont donc en place, qui garantissent évidemment le respect des exigences réglementaires, mais surtout une réponse adaptée, pertinente aux besoins des territoires et des porteurs de projets.

⁽¹⁾ En France, le périmètre régional correspond au niveau NUTS 2 de la nomenclature des unités territoriales statistiques d'Eurostat.

Un enjeu de développement économique et territorial majeur

Les enjeux de développement sont trop souvent occultés par les procédures dans la mise en oeuvre des fonds structurels. Il faut constamment rappeler que la raison d'être des financements communautaires est bien la conduite de projets de développement dans le respect des priorités des programmes (PO). Les procédures doivent être au service des projets et pas l'inverse. Il s'agit bien d'une démarche de développement.

Le programme a été élaboré en 2006 par le préfet de région, en liaison avec les préfets de département et les services de l'Etat concernés, dans le cadre d'un partenariat large qui comprend notamment le conseil régional, les conseils généraux, le CESER, les chambres consulaires. Il s'appuie sur une analyse fine des besoins et un diagnostic du territoire.

Après négociation, le programme proposé a été approuvé par la Commission européenne.

Une action qui tire sa puissance de son inscription dans la durée

La première génération de programmes a couvert, après la réforme DELORS, la période 1989 -1993. Elle a été suivie des générations 1994-1999, 2000-2006 et maintenant 2007-2013. Rhône-Alpes a bénéficié de fonds structurels pour chacune de ces périodes.

Certes les priorités communautaires ont évolué puisqu'on est passé d'une approche "compensation de handicap", c'est-à-dire d'une logique redistributive jusqu'à la période 2000-2006, à une logique de compétitivité-innovation-développement durable pour la période 2007-2013.

Cela s'est notamment traduit par la suppression du zonage qui identifiait les zones éligibles du fait d'un certain handicap ou retard de développement pour la période 2007-2013, l'ensemble du territoire est éligible car tous les territoires, toutes les entreprises ont capacité et vocation à monter dans le train de l'innovation pour construire un tissu économique performant.

Mais certains territoires ont su, grâce à la mise en place d'une réelle démarche de développement sur la durée, mobiliser des financements européens au service d'un projet territorial en évitant le coup par coup. L'exemple de l'agglomération de Saint-Étienne est à ce titre particulièrement remarquable et démonstratif. Certaines actions ne peuvent ni se concevoir, ni porter leurs fruits sur une seule période de programmation, la continuité dans l'action est essentielle.

Saint-Étienne métropole

Depuis 10 ans, plus de 113 millions d'euros d'aide communautaire (FEDER-FSE) ont été accordés à des projets du territoire de l'agglomération stéphanoise.

Ces projets s'inscrivent dans un contexte de reconversion et de repositionnement économique et culturel de l'agglomération.

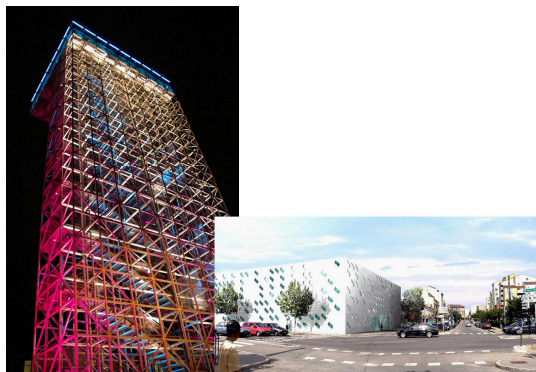
Plusieurs des projets financiers ont un impact majeur en matière de restructuration urbaine.



Au croisement de l'enseignement supérieur, de la recherche, du développement économique et de la création industrielle : 7,5 M€ d'aide européenne pour un coût total de 27,9 M€

Le projet urbain intégré (PUI) de Saint-Etienne est centré sur les quartiers en difficulté.

Plus de 3 millions d'euros sont investis dans ces quartiers, permettant ainsi de développer des actions économiques, de réhabiliter et de restructurer des espaces urbains dégradés.



La création du pôle culturel de Chambon-Feugerolles : un projet exemplaire qui donne un nouvel élan à un territoire fragilisé.

Un saut qualitatif en 2007-2013

La France a souvent été accusée de saupoudrage dans l'octroi des financements européens. Personne ne peut contester que cela a pu être le cas, et Rhône-Alpes n'échappe sans doute pas à cette critique sur les premières générations de programmes. Mais il faut souligner qu'un saut qualitatif important a été fait sur la période 2007-2013, plus particulièrement sur le FEDER. Plusieurs raisons expliquent cela :

- les priorités compétitivité -innovation - société de la connaissance incitaient à la sélectivité, les domaines plus traditionnels étant soumis à forte pression des services de la Commission lors de la négociation des programmes opérationnels. La justification de la valeur ajoutée communautaire a été un leitmotiv lors de ces négociations.
- le piège du guichet a été évité grâce à la démarche d'appel à projets. Les appels à projets ont permis de cibler les thématiques (économie, services à la population, tourisme). Une réelle sélection dans les projets présentés a été indispensable puisque les projets sollicitaient un montant de financement très supérieur aux financements disponibles.

S'agissant du FSE, les domaines d'intervention sont certes restés plutôt traditionnels : formation professionnelle, insertion. Mais l'importance des besoins exprimés au regard des financements disponibles a contraint à une sélectivité accrue. La lutte contre l'éclatement excessif des organismes intermédiaires gestionnaires du FSE permet également de mieux concentrer l'action... Les PLIE (programmes locaux pour l'insertion et l'emploi) admettent maintenant que leur regroupement permet d'éviter des risques compte tenu des exigences réglementaires fortes en matière de gestion des crédits européens.

Pour cette génération de programmes, nous nous sommes attachés à développer une intervention communautaire équilibrée :

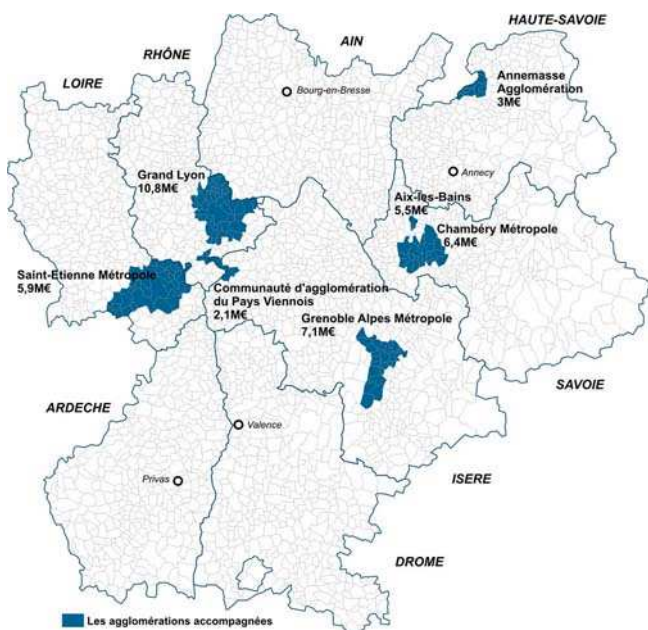
- qui favorise l'innovation, l'excellence
- qui s'appuie sur les hommes et encourage leurs initiatives
- qui donne leur chance à tous les territoires. En effet, comme l'a dit Hugues de JOUVENEL " il n'y a pas de territoires sans avenir, il n'y a que des territoires sans projet".

Il faut d'ailleurs noter que dans la réflexion prospective « Territoires 2040 » engagée par la DATAR, une ambition est affichée de mettre en capacité tous les territoires, partant du principe que chacun apporte sa pierre à l'édifice, et que chacun a quelque chose que d'autres n'ont pas.

La politique urbaine intégrée : un enjeu aujourd'hui, un principe pour demain

Dans le programme régional, 40 millions d'euros sont mobilisés pour les territoires urbains en difficulté.

Cette aide agit comme un effet de levier pour appeler d'autres financements de la politique de la ville et permettre ainsi des investissements de grande ampleur dans le cadre de la démarche en faveur de projets urbains intégrés (PUI) portés par sept agglomérations ou villes.



Ces territoires ont été sélectionnés par appel à projet, dans le respect des conditions fixées par la Commission européenne: un programme intégré qui doit comprendre un volet développement économique, un volet social et un volet équipement, mobilisant au minimum 5 M€ de crédits communautaires (FEDER-FSE).

Les principes d'intervention :

- croiser approche territoriale avec l'économique, le social, l'environnemental et le culturel
- privilégier les projets structurants et rechercher les effets d'entraînement
- articuler projets de territoire et projets ciblant des populations grâce à la mobilisation conjointe du FEDER et du FSE
- s'appuyer sur une gouvernance partagée
- activer des partenariats élargis

L'expérience montre que la qualité de l'animation est déterminante pour une mise en oeuvre efficace d'un PUI.

Un réseau d'échange d'expériences a été mis en place, qui réunit les territoires concernés à l'échelle régionale. Ce réseau permet l'échange d'informations, d'expériences, l'apprentissage et la production collective. Une association, le centre de ressource pour le développement social urbain (CR-DSU) assure l'animation régionale. L'Etat et le conseil régional soutiennent activement cette animation qu'ils cofinancent.

La démarche de rénovation urbaine est le mode moderne d'évolution du territoire urbain, elle s'imposera donc. L'enjeu est considérable puisque en France plus de 80 % de la population vit en territoire urbain. Cette rénovation urbaine doit s'appuyer sur une démarche stratégique territoriale multi-thématique : logements, transports, éducation, services, développement économique.

Les PUI s'appuient précisément sur ce type de démarche. A ce titre, ils préfigurent ce que pourrait être l'une des modalités de mise en oeuvre des fonds structurels dans la prochaine génération de programmes.

Il s'agit en clair de traiter non seulement des questions d'équipements mais également de l'humain.

La pertinence de l'approche interrégionale : le plan Rhône

Si le FEDER est mis en oeuvre essentiellement dans des approches régionales, la France a obtenu que quatre programmes opérationnels plurirégionaux ⁽¹⁾ soient également retenus, dont un pour le bassin du Rhône.

Doté de 34 millions d'euros de FEDER, la valeur ajoutée de ce programme est évidente. Avec quatre années de recul, la pertinence de cette approche est maintenant prouvée.

Le programme plurirégional concerne le fleuve Rhône et son bassin versant, patrimoine commun à cinq régions, axe de transit à l'échelle européenne, lieu d'inondations historiques, source d'hydroélectricité, qui présente des enjeux, en particulier économiques, dont la portée va bien au-delà du périmètre du bassin fluvial.

Que le bassin fluvial du Rhône soit quasiment intégralement situé en France ne modifie pas la nécessité de passer les frontières, ici régionales, pour en gérer au mieux la richesse, pour en parer au mieux les risques. L'ambition de développement durable l'exige.

L'interdépendance des phénomènes entre l'amont et l'aval et les effets "domino" (crues et leurs dispositifs de prévention, pollutions accidentelles ou risques technologiques, prélèvements, transports de sédiments, migrations d'espèces animales, gestion de la biodiversité etc...) renforcent la nécessité de l'action concertée et de la solidarité entre les territoires, solidarité amont/ aval mais aussi rive droite / rive gauche. C'est pourquoi le partenariat mis en place autour du Plan Rhône, regroupant l'Etat, ses établissements publics, cinq Régions, la compagnie nationale du Rhône (CNR) et le comité de bassin se devaient d'être d'une envergure inédite.

L'évaluation à mi-parcours conduite en 2009-2010 souligne, si besoin était, que la transversalité et le caractère plurirégional ne sont pas des buts en soi mais des moyens nécessaires à l'atteinte d'objectifs ambitieux validés collectivement.

Elle montre que la valeur ajoutée qu'apporte un programme plurirégional par rapport à la juxtaposition de programmes régionaux réside dans :

- la conciliation entre travaux d'aménagement et protection des milieux qui se trouve facilitée par la possibilité de franchir les limites administratives pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires. Cette possibilité permet entre autres d'être plus exigeant sur l'ampleur et la qualité de la compensation
- l'effet réseau qui permet le dépassement d'un seuil critique d'opérations ponctuelles lorsqu'elles sont rattachées à un programme d'ensemble (réalisation d'une base de données topographiques du Rhône)

⁽¹⁾ Les quatre programmes plurirégionaux : bassin du Rhône, bassin de la Loire, Massif Alpin, Massif Central

- le bénéfice à l'échelle du linéaire tout entier d'opérations ponctuelles localisées, telles celles qui ont trait à la qualité de l'eau (études de réduction des flux de toxiques), à la continuité des corridors biologiques (passes à anguilles) ou au transport fluvial (schéma de réparation navale, création d'un institut supérieur de la navigation intérieure à Chalon-sur-Saône)
- l'optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues (ZEC), qui prévoit la préservation et l'amélioration du niveau de protection de certaines ZEC par la remise en eaux de certaines plaines ou îles pour des inondations plus fréquentes en vue de la réduction de la fréquence de débordement d'autres zones en aval
- la possibilité de lancer des opérations hors d'échelle pour un seul des membres du partenariat, tel l'observatoire des sédiments, ou la modélisation hydrologique pour les seuls aspects de connaissance et de recherche.

Les conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale présenté par le commissaire européen présenté par la Commission européenne mettent en avant un objectif de programmes pensés et gérés à l'échelle de groupes de ville ou à l'échelon de bassins fluviaux ou maritimes (p.8 du rapport), confirmant ainsi les conclusions de l'évaluation du Plan Rhône.

Les priorités du programme opérationnel plurirégional (POP) Rhône

Axe 1 : Prévention des inondations

- . étude et mise en place des zones d'expansion des crues (ZEC)
- . réduction de la vulnérabilité des populations et activités de communication, sensibilisation, formation, culture du risque, mise en place d'outils cartographiques

Axe 2 : Biodiversité - énergie

- . reconquête du milieu naturel
- . restauration de l'axe migratoire
- . petites centrales hydroélectriques (PCH)

Axe 3 : Transport fluvial

- . équipements portuaires
- . recherche innovation en matière de formation (simulateurs) et de motorisation

Cette œuvre, interroge les riverains du Rhône sur leur sentiment de quiétude alors que certains quartiers sont inondables en cas de fortes crues.



Les différents partenaires du Plan Rhône, et plus précisément les acteurs du POP, mettent eux aussi en avant comment un programme plurirégional contribue à l'atteinte d'objectifs communautaires (Directive cadre sur l'eau, Directive énergies renouvelables) et les apports d'une échelle plurirégionale :

- la construction collective des programmes d'actions permet d'une part de mutualiser et valoriser les expériences, d'autre part de s'assurer de la cohérence de l'ensemble qu'ils forment (schéma de gestion des inondations du Rhône aval) et enfin d'appuyer ses actions sur celles des autres pour les compléter en réalisant des économies d'échelle (schéma de réparation navale)
- la complémentarité des moyens financiers permet de réaliser ce qui serait inaccessible autrement (création de la base de données topographiques du Rhône par exemple)

- les programmes régionaux ne sont pas adaptés à l'action aux confins de chacune des régions et aux enjeux de bassin qui ne les regardent pas individuellement (la passe à poissons de Sauveterre en PACA et Languedoc-Roussillon produira ses effets en Rhône-Alpes ; les zones d'expansion des crues de l'amont ont pour objectif de protéger l'aval), même s'ils amplifient par des actions plus locales (urbanisme, contrat de rivière sur les affluents, vulnérabilité des zones exposées aux crues, concertations...) les opérations qui répondent à ces enjeux
- la gouvernance d'un programme plurirégional est certes compliquée, mais plus efficiente et efficace que cinq gouvernances infrarégionales dotées d'instances de coordination interrégionale. La gouvernance instaurée par le Plan Rhône et le programme plurirégional FEDER renforce les conditions d'actions collectives, d'information et de rendu compte régulier au niveau des instances européennes, et invite à en conduire indépendamment du FEDER.

En résumé, la prise en compte de l'échelle plurirégionale pour les projets est nécessaire :

- soit parce que les incidences concernent l'ensemble du bassin (ZEC, métiers du transport fluvial, observatoire des sédiments, base de données topographiques, modèle de prévision des crues, passes à poissons)
- soit parce que le projet local peut être démultiplié à l'échelle du bassin (actions en faveur du développement de la culture du risque)
- soit parce qu'une expérimentation peut donner lieu à généralisation (restauration de îlots et gestion des PCB expérimentées à Péage de Roussillon et Montélimar).



Une démarche de communication renforcée

Cette communication s'est développée essentiellement sous forme de plaquettes de divers formats, et d'un site internet dédié (www.europe-en-rhonealpes.eu).

Une fois les programmes approuvés, un travail d'information, de porter à la connaissance des possibilités (opportunités) offertes par ces programmes a été conduit. Deux publics ont été plus particulièrement visés, au-delà bien sûr des partenaires permanents.

- les relais prescripteurs (réseaux consulaires, structures d'insertion, organisations socio-professionnelles, ...)
- les porteurs de projets potentiels.

La journée du 18 avril 2008 a constitué un temps fort particulier. Un événementiel au palais des congrès de Lyon a réuni plus de 500 personnes en présence de la Commission européenne et marqué le lancement de la mise en oeuvre des programmes.

A cette occasion, le supplément économique des journaux régionaux Le Progrès et Le Dauphiné (500 000 exemplaires) a été consacré en totalité aux programmes communautaires en Rhône-Alpes.



Après un démarrage parfois laborieux jusque fin 2008, en 2009 et 2010, grâce à un renforcement de l'animation, la montée en puissance de la programmation a été remarquable.

Le très bon niveau de programmation atteint conduit à maintenant faire porter l'effort en 2011 sur une communication grand public, sur la durée, qui fasse prendre conscience de l'apport de financement communautaire.

Cette action s'appuie sur des messages très simples, dont le fil conducteur est "l'Europe pour tous", qui visent à valoriser les réalisations concrètes permises par les crédits européens et rapprocher l'Europe des citoyens.

- films courts de 30 secondes et 1 minute diffusés sur toutes les télévisions régionales pendant 3 semaines. Plus de 570 diffusions. Ces films sont disponibles sur le site internet



- supplément économique des journaux régionaux Le Progrès et Le Dauphiné, diffusé à 500 000 exemplaires présentant des exemples de projets réalisés
- Newsletter également disponible sur le site internet
- Edition de livres et livrets album photo présentant des projets réalisés
- Des brochures thématiques :
 - brochure Saint-Etienne Métropole "un territoire, des projets, un avenir"
 - brochure sur les projets urbains intégrés en Rhône-Alpes à l'occasion du séminaire national PUI tenu à Lyon les 24 et 25 mai 2011
 - brochure post événement de la conférence Espace Alpin tenue à Grenoble les 16 et 17 juin 2011
 - brochure territoriale Savoie en cours d'élaboration.



- Événementiel fête des lumières du 8 au 10 décembre 2011. Profitant de la très grande affluence provoquée par la fête des lumières à Lyon, événement de renommée internationale, une scénographie lumière sur l'Europe et ses valeurs est réalisée. Le message porté est encore l'Europe pour tous, concrète, proche du citoyen. Le comité de suivi des programmes régionaux se tiendra à cette occasion, permettant à l'ensemble des partenaires, dont la Commission européenne, de voir et participer à l'événement.

Une démarche d'évaluation structurée et opérationnelle

Il est inutile de rappeler l'intérêt et la nécessité d'une démarche d'évaluation structurée qui seule permet d'objectiver l'appréciation que l'on peut porter sur les programmes européens et notamment l'impact des financements communautaires.

En Rhône-Alpes, cette démarche a été développée grâce en particulier à une mobilisation du SGAR et du conseil régional qui copilotent le comité régional d'évaluation. Ce comité rassemble une trentaine de personnes issues de l'Etat (SGAR, préfectures de département, services régionaux), du conseil régional (élus et services), de l'INSEE, du CESER, des agglomérations (Grand Lyon et Grenoble Métropole), des villes, des conseils généraux, du monde économique, etc.

Il traite des évaluations régionales et est informé des démarches conduites au niveau national (étude nationale de la contribution des PO aux territoires ruraux, ou évaluations nationales à mi-parcours des CPER par exemple).

L'ambiance des réunions et l'assiduité montrent la qualité du partenariat technique entre services et l'intérêt qu'il prend aux travaux qui sont proposés à son examen.

Pour la prochaine génération, des rapprochements qui restent à dessiner entre les instances d'évaluation des différents fonds donneraient une image de l'ensemble des actions contractuelles et une meilleure visibilité à l'action européenne, ce qui bénéficierait d'abord à une gestion plus performante et plus efficiente des dossiers (cohérence et complémentarité, Viziaprog multifonds et CPER par exemple) et à la communication.

Aucune analyse ne peut être juste et aucune communication ne peut être transparente sans qu'elles reposent l'une comme l'autre sur des données fiables. Les indicateurs saisis dans Présage sont la matière première du pilotage, de l'évaluation puis de la communication qu'ils permettent. Comme tels, ils ont donné lieu à un travail conséquent, à la fois en termes d'étude et d'animation.

Une mission a été confiée à un prestataire qui apporte un appui déterminant et très opérationnel :

- des indicateurs triés, explicités et hiérarchisés
- des sessions régulières de formation, une assistance téléphonique pour lever les réticences issues pour partie de craintes

Cette mission est prolongée par la mise en place d'une plateforme :

- un tableau de bord de la mise en œuvre du PO, construit à partir de requêtes dans les données Présage, est accessible sur le site internet
- les données et résultats de ces bilans sont mis à disposition par le moyen d'une lettre trimestrielle d'information du PO, versions papier et informatique : 5 numéros ont été publiés depuis septembre 2010.

... des préconisations suivies d'effet

Pour le FEDER, les recommandations résultant des évaluations sont suivies d'effets et le SGAR tient à jour un tableau de bord des actions en cours, parmi lesquelles on peut noter :

- resserrer les critères de sélection pour financer les projets les plus structurants
- maintenir une action du FEDER au-delà de 2010 pour l'urbain dans le cadre des PUI
- veiller à ce que les projets urbains s'emparent de l'économie : réunion TIC et transports
- favoriser le rattrapage de la saisie des indicateurs
- mettre en place un appui opérationnel aux services instructeurs : plateforme d'appui depuis septembre 2010
- renforcer le contrôle de cohérence quantité/qualité des données saisies dans Présage : en cours au SGAR

Pour le plan Rhône, deux recommandations principales sont mises en oeuvre :

- l'intensification de la communication et de la mobilisation des partenaires, des élus en particulier, se concrétise par l'organisation d'un séminaire le 21 novembre à Avignon et la mise en place d'un site internet
- les opérations importantes financièrement et thématiquement, telles les zones d'expansion des crues, font l'objet d'un suivi rapproché.

Les réunions de travail à la DATAR concernant l'évaluation pour la période 2014 - 2020 laissent entrevoir des points sur lesquels il conviendra d'être vigilant :

- la conditionnalité, la réserve de performance et le bonus renforcent le risque d'une dérive de l'évaluation vers le contrôle de gestion
- l'obligation de mesurer peut conduire à laisser de côté ce qui n'est pas mesurable (raisonner en capacité à rendre compte et non en réponse à un besoin de changement et, vraisemblablement, effacement des évaluations qualitatives)
- les délais imposés par la Commission pour rendre compte de l'atteinte des objectifs sont peu conciliables avec les délais propres aux opérations structurantes et à celles relatives à l'innovation et la recherche, pour ne citer qu'elles, sauf à mesurer la réalisation (un objectif de moyen et non un objectif de résultat).

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait [...] ».

Discours de Robert SCHUMAN le 9 mai 1950

Annexe 1 : les priorités des programmes de Rhône-Alpes

FEDER (334 millions d'euros)

Axe 1 : Innovation et économie de la connaissance

- . soutien à la recherche et à l'innovation technologique
- . accompagnement de l'innovation dans les PME (OSEO)

Axe 2 : Diversification et promotion des activités économiques

- . appels à projets Economie - service à la population - Tourisme
- . Programmes Urbains Intégrés (PUI)
- . réhabilitation des friches

Axe 3 : Environnement et prévention des risques

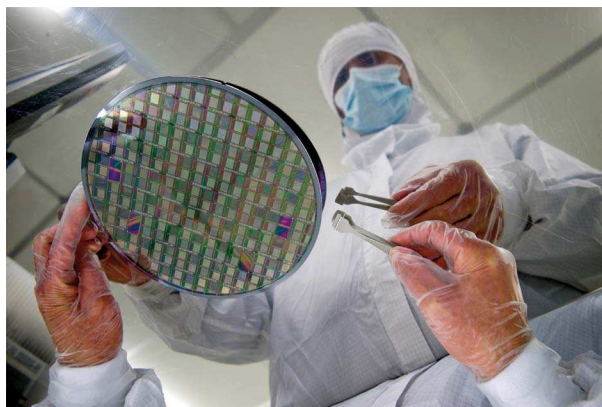
- . aide aux travaux d'efficacité énergétique dans les logements sociaux
- . prévention des risques naturels et technologiques
- . promotion des énergies renouvelables : filière bois

Axe 4 : Accessibilité : transports et T.I.C.

- . société de l'information et aménagements numériques
- . transports propres : multimodalité

Axe 5 : Le Rhône

- . promotion de la culture rhodanienne, patrimoine, tourisme
- . qualité des eaux, biodiversité
- . transport fluvial



FSE (360 millions d'euros)

Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

- . élévation du niveau de qualification des salariés
- . promotion de l'esprit d'entreprise

Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois

- . actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi
- . chômeurs de longue durée, handicapés ...

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, lutter contre les discriminations

- . soutien des programmes locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- . actions d'insertion des départements

Axe 4 : Actions innovantes et transnationales

- . innovations pédagogiques, T.I.C., ...



Annexe 2 : des exemples de projets

Se former aux métiers de travaux "acrobatiques"

A Albertville, la société Partner Formation dispense deux formations financées par le Fonds social européen et la Région, notamment pour permettre aux saisonniers de travailler toute l'année.



Une fois formés, les cordistes, en majorité des hommes entre 25 et 30 ans, travaillent le plus souvent comme indépendants. Certains créent même leur société.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, une qualification aux métiers du BTP leur est proposée depuis 2011 à un premier niveau de compétence. Une centaine de jeunes a déjà été formée. Les apprentis, âgés de 16 à 25 ans, se forment sur 17 semaines sur des travaux de gros oeuvre : voirie et réseau de distribution, canalisation, petite maçonnerie, lecture de plans, conduite d'engins de travaux.

Les jeunes désirant vivre cette aventure partent un mois et sont rémunérés pendant leur stage, et cela, grâce aux subventions du Fonds social européen et de la Région. Par son engagement, l'Europe montre qu'elle fait de l'accès à l'emploi pour tous une priorité.

Campus Pro : nouvelle pépinière d'entreprises pour jeunes

Offrir des locaux à de jeunes créateurs d'entreprises issus de quartiers difficiles, c'était le rêve de Philippe Oddou, directeur général de l'association "Sport dans la ville". Il a pu le concrétiser grâce à l'appui déterminant du fonds européen FEDER.



La réalisation de Campus Pro s'est élevée à 1 600 000 euros.

Le FEDER a participé à hauteur de 600 000 euros, soit un tiers du budget.

Inauguré en octobre 2010 dans le quartier de Vaise à Lyon, le bâtiment Campus Pro, pépinière d'entreprises de jeunes pousses dynamiques, est l'aboutissement de deux ans de réflexion, de rêves, de ce profond désir d'accompagner de nouveaux entrepreneurs dans leur phase de démarrage. "Je voulais que nous soyons auprès de nos jeunes au moment où ils créent. C'est là qu'ils ont le plus besoin de nous, là qu'ils sont le plus fragiles". Philippe Oddou, directeur général de l'association "sport dans la ville", dont la vocation est de créer du lien avec 2500 jeunes issus de quartiers sensibles de la région, d'abord par le biais du sport, outil pédagogique extraordinaire, est fier de cette réalisation.

Valoriser le vieux Rhône

Pour développer les énergies renouvelables et protéger les milieux aquatiques, la compagnie nationale du Rhône construit une petite centrale hydroélectrique au barrage de Rochemaure. Un quart de l'opération est financé par le FEDER.



La construction de la petite centrale hydroélectrique répond aussi à l'engagement de la France à l'horizon 2020 : porter la part des énergies renouvelables à 23 % dans la consommation énergétique totale.

Imaginée en 2007, la petite centrale hydroélectrique sera mise en service au barrage de Rochemaure-Montélimar d'ici 2013. Projet global de restauration hydraulique et écologique, la vocation de cette petite centrale est avant tout de produire de l'énergie renouvelable. "La production d'électricité sera de 53 Giga Wh par an, ce qui correspond à couvrir les besoins en énergies des deux tiers de la population de Montélimar", explique Pascale Henri Richard, responsable de projet à la compagnie nationale du Rhône (CNR).

Pour la CNR, le soutien du fonds européen FEDER est primordial et s'inscrit dans la politique européenne de développement des énergies renouvelables. "Le coût de l'opération s'élève à environ 20 millions d'euros, dont 6 millions financés par l'Europe. Cela nous permet de dynamiser d'autres projets", indique l'ingénieur.